

## Enlèvement de carreaux de sols et de parois comportant de la colle amiantée

Pour des surfaces jusqu'à 5 m<sup>2</sup> sans ponçage

### L'essentiel en bref

- Dans les bâtiments construits **avant 1990**, il faut s'attendre à trouver de la colle de carrelage amiantée.
- Cette fiche thématique décrit comment enlever des carreaux en céramique comportant de la colle amiantée.
- Confier dans tous les cas les travaux à une entreprise en désamiantage reconnue.
- Cette procédure n'est autorisée que pour les surfaces inférieures ou égales à 5 m<sup>2</sup>. Pour des surfaces plus grandes, suivre la procédure décrite dans la directive CFST 6503 (chap. 7).
- La colle ne doit pas être poncée.
- Tous les carreaux doivent être enlevés en une seule opération.

### Travaux préparatoires

#### Détermination des dangers

- Identifier les risques et planifier les mesures nécessaires avant le début des travaux.

#### Instruction

- Avant le début des travaux, le personnel doit être instruit sur les risques et sur la méthode de travail.

#### Équipements de protection individuelle (EPI)

- Demi-masque avec filtre à particules P3
- Combinaison avec capuchon à usage unique de catégorie III, type 5/6
- Gants

#### Équipements techniques

- Appareil de ventilation (extracteur) avec dispositif de filtration de l'air pour classe de poussière H (amiante) (fig. 3 à dr.)
- 1 sas (fig. 2)
- Aspirateur industriel avec filtre pour classe de poussière H selon la norme européenne EN 60335-2-69 (amiante) et long tuyau (fig. 3 à g.)

Lorsqu'on enlève des carreaux en céramique comportant de la colle amiantée, il faut s'attendre à une forte libération de fibres d'amiante. Les spécialistes peuvent procéder aux travaux de désamiantage prévus selon la procédure décrite ici si la surface du carrelage n'est pas supérieure à 5 m<sup>2</sup>.



- 1 Les carreaux comportant de la colle amiantée doivent être enlevés par voie humide avec un perforateur équipé d'un dispositif de pulvérisation d'eau.



- 2 Accès à la zone de travail (sas, confiné)

## Matériel et outils nécessaires

- Perforateur
- Matériel pour la séparation de la zone de travail (film plastique indéchirable, lattes en bois, ruban adhésif)
- Sacs en plastique indéchirable avec marquage «Amiante»
- Outils pour élimination par voie humide ou aspiration à la source

## Zone d'assainissement

- Évacuer tout le mobilier de la zone d'assainissement.
- Recouvrir les éléments non mobiles d'un film plastique.
- Interdire l'accès de tiers à la zone d'assainissement (panneaux d'interdiction).
- Fermer les accès aux pièces voisines pour éviter toute contamination.

## Installation de la ventilation

- Placer l'extracteur de façon à assurer dans la pièce une ventilation transversale dirigeant l'air vicié vers l'extérieur (p. ex. vers une fenêtre).
- Rendre hermétiques les ouvertures restantes au niveau de l'extracteur et du sas avec un film plastique et du ruban adhésif (fig. 3).
- Renouveler l'air dix fois par heure au minimum et maintenir la zone en dépression (20 pascals) au moyen d'un extracteur (classe H).
- Diriger l'air vicié de l'aspirateur vers l'extérieur (fig. 3).
- Activer l'extracteur et l'aspirateur.

## Exécution des travaux

### Enlèvement des carreaux, nettoyage de la pièce

- Enlever les carreaux avec un perforateur par voie humide ou avec un dispositif d'aspiration à la source (fig. 1).
- Ne pas poncer.
- Rassembler les carreaux et les mettre dans les sacs en plastique avec marquage.
- Aspirer la pièce et les sacs en plastique.
- Remplacer le préfiltre de l'extracteur et mettre aussi l'ancien filtre dans les sacs en plastique.
- Nettoyer les outils.
- Aspirer la surface de la combinaison à usage unique.
- Fermer les ouvertures de l'aspirateur.
- Procéder à un nettoyage humide de l'ensemble de la pièce.
- Enlever la combinaison à usage unique et l'éliminer.
- Quitter la zone de travail et enlever le masque.



- 3** Extracteur intégré de façon hermétique dans une fenêtre. Le tuyau de l'aspirateur est passé à travers le système d'étanchéité.

## Hygiène

- Retirer la combinaison à usage unique en veillant à ne pas salir les vêtements portés en dessous. Ne pas emporter de vêtements contaminés à la maison.
- Utiliser les possibilités de douche et de lavage à disposition.

## Fin des travaux

### Ventilation et contrôle

- À la fin des travaux, renouveler l'air au moins 100 fois.
- Effectuer un contrôle visuel.
- Selon l'usage ultérieur prévu, il est conseillé de confirmer la décontamination par une mesure de l'air ambiant selon la norme VDI 3492.

### Élimination des déchets

- Les déchets amiantés doivent être éliminés conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les déchets (OLED, RS 814.600) et aux prescriptions cantonales en vigueur.

### Normes et prescriptions applicables

OTConst

Directive CFST 6503 «Amiante»



### Infos complémentaires

- [www.suva.ch/amiante](http://www.suva.ch/amiante)
- [www.forum-amiante.ch](http://www.forum-amiante.ch)
- Brochure: Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Ce que vous devez savoir en tant que carreleur ou poëlier-fumiste, [www.suva.ch/84063.f](http://www.suva.ch/84063.f)
- Fiche thématique: Utilisation d'aspirateurs de classe H avec spécification amiante, [www.suva.ch/33056.f](http://www.suva.ch/33056.f)

Suva, secteur génie civil et bâtiment  
Tél. 021 310 80 44, [genie.civil@suva.ch](mailto:genie.civil@suva.ch)